



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 3 septembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 septembre 2025 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
	Madame	Monique Pelletier	Conseillère
	Monsieur	Steve Millar	Conseiller
	Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Le conseiller Monsieur Pascal Saumure a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale par intérim, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2025-09-237

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000	OUVERTURE DE LA SÉANCE
0-1	Ouverture de la séance
0-2	Adoption de l'ordre du jour
0-3	Adoption des procès-verbaux
	A. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2025
100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
110	Conseil municipal
110-1	Élaboration d'une politique de reconnaissance
110-2	Adoption du règlement 2025-366 concernant la politique d'utilisation du parc de planche à roulettes
110-3	Adoption du règlement 2025-367 concernant la bibliothèque municipale
100-4	Avis de motion et projet de règlement 2025-368 modifiant le règlement 2025-363 concernant les règles de contrôles et de



suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection

110-5 Avis de motion et projet de règlement 2025-369 concernant le brûlage

110-6 Dépôt procès-verbal de correction

130 Gestion financière et administrative

130-1 Approbation du journal des achats en lot du mois d'août 2025

130-2 Approbation du journal des achats du mois d'août 2025

130-3 Dépôt du relevé bancaire d'août 2025

130-4 Dépôt du suivi budgétaire au 31 août 2025 – États des activités financières

130-5 Approbation des salaires du mois d'août 2025

130-6 Autorisation – Demande de subvention pour les archives municipales

130-7 Autorisation – Vente pour taxes

130-8 Autorisation – PAVL - Soutien

160 Ressources humaines

160-1 Attribution d'une prime aux opérateurs/journaliers affectés à la collecte de matières résiduelles

160-2 Embauche déneigement municipal

160-3 Autorisation à la directrice générale par intérim de suivre une formation et paiement des frais afférents

160-4 Autorisation de la signature d'une Transaction-Quittance

160-5 Autorisation de la nomination au poste de directrice générale et greffière-trésorière

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-1 Rapport des activités du service de sécurité incendie d'août 2025

200-2 Adoption des programmes de prévention et d'intervention concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

300-1 Acquisition du réseau d'éclairage public d'Hydro-Québec

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-1 Rapport de l'usine d'épuration du mois d'août 2025

400-2 Rapport de l'eau potable du mois d'août 2025

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-1 Rapport des permis émis pour le mois d'août 2025

600-2 Expropriation – Projet de la Baie-Gabriel

600-3 Demande à la Commission de toponymie – Nomination de chemins privés (secteur du lac des Trente-et-Un milles)

600-4 Autorisation – Traversée d'un chemin municipal pour installation septique

700 LOISIRS ET CULTURE

700-1 Autorisation de versement de contribution - Reddition de compte activités estivales – Comité des loisirs de Bouchette Cameron

800 CORRESPONDANCE

800-1 Demande – Allègement de taxes de service

800-2 Demande – FADOQ

900 VARIA



1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

Adoptée à la majorité des membres présents

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2025

M.B. 2025-09-03-238

Il est proposé par Jean Daoust, appuyée par Steve Millar,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2025 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à la majorité des membres présents

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

110	Conseil municipal
-----	-------------------

110-1 Élaboration d'une politique de reconnaissance

M.B. 2025-09-03-239

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite encadrer de façon uniforme les gestes de reconnaissance envers les employés et les élus;

CONSIDÉRANT QUE ces gestes concernent notamment les décès dans les familles, les départs à la retraite et les anniversaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monique Pelletier, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à préparer un projet de politique de reconnaissance couvrant les événements précités;

QUE cette politique soit présentée au conseil pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Adoptée à la majorité des membres présents

110-2 Adoption du règlement 2025-366 concernant la politique d'utilisation du parc de planche à roulette

M.B. 2025-09-03-240

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encadrer l'utilisation du parc de planches à roulettes situé sur son territoire afin d'assurer la sécurité et le bien-être des usagers;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du règlement numéro 2025-366 a été dûment donné lors de la séance du 6 août 2025 du conseil municipal;



CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et qu'une copie a été remise à chaque membre du conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Marc Poirier, et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2025-366 intitulé « *Politique d'utilisation du parc de planches à roulettes* »;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi dès son adoption.

Adoptée à la majorité des membres présents

Note au procès-verbal

Le conseiller Jean Daoust se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement du point 110-3.

110-3 Adoption du règlement 2025-367 concernant la bibliothèque municipale de Bouchette

M.B. 2025-09-03-241

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encadrer le fonctionnement, l'utilisation et la gestion de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du règlement numéro 2025-367 a été dûment donné lors de la séance du 6 août 2025 du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et qu'une copie a été remise à chaque membre du conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Monique Pelletier, et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2025-367 intitulé « *Règlement général de la bibliothèque municipale de Bouchette* »;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi dès son adoption.

Adoptée à la majorité des membres présents

Note au procès-verbal

Le conseiller Jean Daoust reprend son siège à la table du conseil.



110-4 Avis de motion et projet de règlement 2025-368 modifiant le règlement 2025-363 concernant les règles de contrôles et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection

Le conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, annonce ce 3 septembre 2025, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-368, règlement portant sur les règles de contrôles et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection. L'avis de motion est assorti d'une dispense de lecture.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, je demande que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption, chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Conseiller au siège #6

110-5 Avis de motion et projet de règlement 2025-369 concernant le brûlage

Le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, annonce ce 3 septembre 2025, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-369, règlement portant sur le brûlage. L'avis de motion est assorti d'une dispense de lecture.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, je demande que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption, chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Conseiller au siège #1

110-6 Dépôt du procès-verbal de correction

Note au procès-verbal

Le procès-verbal de correction a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130	Gestion financière et administrative
------------	---

130-1 Approbation du journal des achats en lot pour le mois d'août 2025

M.B. 2025-09-03-242

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le journal des achats en lot du mois d'août 2025 pour un montant total de 91 466.39 \$ tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à la majorité des membres présents



130-2 Approbation du journal des achats pour le mois d'août 2025

M.B. 2025-09-03-243

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le journal des achats au 31 août 2025 pour un montant de 51 676.55 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à émettre les paiements.

Adoptée à la majorité des membres présents

130-3 Dépôt du relevé bancaire d'août 2025

Note au procès-verbal

Le relevé bancaire d'août 2025 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-4 Dépôt du suivi budgétaire au 31 août 2025

Note au procès-verbal

Le document de suivi budgétaire au 31 août 2025 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-5 Approbation des salaires du mois d'août 2025

M.B. 2025-09-03-244

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver les salaires payés du mois d'août 2025 pour un montant de 54 910.48 \$.

Adoptée à la majorité des membres présents

130-6 Autorisation à la direction générale – Demande de subvention pour les archives municipales

M.B. 2025-09-03-245

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette souhaite préserver, organiser et mettre en valeur ses archives municipales afin d'assurer la conservation de son patrimoine documentaire;

CONSIDÉRANT QUE des programmes de subvention gouvernementaux permettent d'obtenir une aide financière pour la gestion et le traitement des archives municipales;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une demande de subvention doit être autorisé par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Jean Daoust, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à préparer et déposer une demande de subvention auprès des instances compétentes pour le financement d'un projet de traitement et de mise en valeur des archives municipales;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ladite demande;

Adoptée à la majorité des membres présents



130-7 Autorisation de représentation et mandat à la direction générale concernant la mise en vente pour défaut de paiement des taxes

M.B. 2025-09-03-246

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro M.B. 2025-07-02-197.

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à représenter la municipalité de Bouchette et à enchérir et acquérir certaines des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Marc Poirier, et résolu,

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à représenter la municipalité de Bouchette et à enchérir et acquérir pour et au nom de la municipalité certains des immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 6 novembre 2025 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, frais et intérêts.

Adoptée à la majorité des membres présents

130-8 Autorisation à la direction générale pour le dépôt d'une demande de subvention concernant le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Soutien

M.B. 2025-09-03-247

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Mme Patricia Larivière, directrice-générale par intérim, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,



QUE le conseil de la municipalité de Bouchette autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Patricia Larivière, directrice générale par intérim, est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à la majorité des membres présents

160	Ressources humaines
------------	----------------------------

160-1 Attribution d’une prime aux opérateurs/journaliers affectés à la collecte de matières résiduelles

M.B. 2025-09-03-248

CONSIDÉRANT QUE les journaliers affectés à la collecte des matières résiduelles doivent accomplir des tâches comportant des conditions de travail exigeantes et des risques accrus, lorsqu’ils sont appelés à travailler à l’arrière du camion;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge équitable de reconnaître ces conditions particulières en attribuant une prime spécifique aux employés concernés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Jean Daoust, et résolu,

QUE le conseil autorise l’attribution d’une prime de 3 \$ par heure aux journaliers affectés à la collecte des matières résiduelles lorsqu’ils travaillent à l’arrière du camion;

QUE cette prime soit versée en sus du salaire horaire prévu à la politique salariale en vigueur;

QUE la présente résolution entre en vigueur à compter du 4 septembre 2025 et demeure applicable tant que la politique salariale municipale n’est pas modifiée ou qu’une nouvelle résolution ne vienne l’abroger.

Adoptée à la majorité des membres présents

160-2 Embauche opérateur de déneigement

M.B. 2025-09-03-249

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bouchette doit s’assurer d’avoir une équipe complète pour la saison hivernale en ce qui concerne le déneigement.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Rémi Lefebvre a déjà occupé cette fonction l’an dernier à la satisfaction de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monique Pelletier, appuyé par Jean Daoust, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise l’embaucher Monsieur Rémi Lefebvre à titre d’employé saisonnier pour la période hivernale;

QUE les conditions de travail soient établies conformément à la politique salariale en vigueur pour ce type d’emploi.

Adoptée à la majorité des membres présents



160-3 Autorisation à la directrice générale par intérim de suivre une formation et paiement des frais afférents

M.B. 2025-09-03-250

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette reconnaît l'importance de soutenir le développement professionnel de ses employés afin d'améliorer la gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim, a présenté une demande afin de suivre une formation en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est directement liée aux responsabilités de son poste et de gestion du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser cette formation et d'assumer les frais d'inscription, de scolarité et autres frais applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,

QUE la directrice générale par intérim, soit autorisée à suivre la formation en gestion des ressources humaines;

QUE la Municipalité de Bouchette assume son traitement salarial durant ses périodes de cours, les frais de formation, incluant les frais d'inscription et de scolarité, conformément aux factures émises par l'établissement d'enseignement;

Adoptée à la majorité des membres présents

160-4 Autorisation de la signature d'une Transaction-Quittance

M.B. 2025-09-03-251

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre la Municipalité de Bouchette et l'employé no 13-0062 relativement aux termes et conditions de la fin de son emploi;

CONSIDÉRANT qu'il convient de ne pas nommer le nom l'employé en raison du caractère public de la présente résolution, mais que tous les membres du conseil présents en connaissent l'identité;

PROPOSÉ par Marc Poirier

APPUYÉ par Michel Lamoureux

PAR CES MOTIFS, le Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte les modalités et termes de l'entente conclue avec l'employé no 13-0062 pour la terminaison de son emploi avec la Municipalité de Bouchette.
3. Autorise M. Steve Lefebvre, le Maire, et Mme Patricia Larivière, Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim, à signer la transaction-quittance au nom de la Municipalité de Bouchette.
4. Autorise la Direction générale par intérim à signer tous les chèques et à autoriser toutes les opérations requises afin de remplir les obligations de la Municipalité de Bouchette aux termes de l'entente ci-haut mentionnée.

Adoptée à la majorité des membres présents



160-5 Autorisation de la nomination au poste de directrice générale et greffière-trésorière

M.B. 2025-09-03-252

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bouchette désire combler de manière permanente le poste de Directrice générale et Greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT que l’employé no 13-0010 occupe le poste de manière intérimaire.

Il est proposé par Steve Millar, et appuyé par Jean Daoust,

PAR CES MOTIFS, le Conseil :

- 1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- 2. Nomme l’employé no 13-0010 à titre de Directrice générale et Greffière-trésorière.
- 3. Autorise la Directrice générale et Greffière-trésorière à signer tous les chèques et à autoriser toutes les opérations requises afin de remplir les obligations de la Municipalité de Bouchette, le tout dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés.

Adoptée à la majorité des membres présents

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-----	-------------------

200-1 Rapport d’activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois d’août 2025.

200-2 Adoption des programmes de prévention et d’intervention concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie

M.B. 2025-09-03-253

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) propose l’adoption des différents programmes de préventions et d’interventions qui sont d’ailleurs lié à des actions dudit Schéma ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a proposé des gabarits modifiables des programmes aux municipalités locales de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau travaille actuellement à la rédaction de la troisième version du Schéma et que des consultations publications sont prévues ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Monique Pelletier, et résolu :

QUE le conseil municipal adopte les programmes qui s’appliquent le cas échéant de la municipalité.

Adoptée à la majorité des membres présents



300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
-----	----------------------------

300-1 Acquisition du réseau d’éclairage public d’Hydro-Québec

M.B. 2025-09-03-254

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette souhaite assurer la gestion et l’entretien de son réseau d’éclairage public afin d’améliorer le service à la population et de réaliser des économies à long terme;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec offre aux municipalités la possibilité d’acquérir leur réseau d’éclairage public, conformément aux dispositions de la Loi sur Hydro-Québec et aux modalités établies par cette société d’État;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à l’acquisition de ce réseau et d’en assumer la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le projet d’acquisition prévoit un coût total de 11 750 \$ tel que présenté par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Marc Poirier, et résolu :

QUE la Municipalité de Bouchette procède à l’acquisition du réseau d’éclairage public actuellement détenu par Hydro-Québec, pour un montant de 11 750.00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente ou document requis avec Hydro-Québec afin de donner effet à la présente résolution;

Adoptée à la majorité des membres présents

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
-----	------------------------------------

400-1 Usine d’épuration et réseau d’égout

A- Rapport de l’inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L’inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois d’août 2025 concernant l’usine d’épuration.

400-2 Station de pompage et réseau d’aqueduc

A- Rapport de l’opérateur certifié en eau potable

Note au procès-verbal

L’opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d’août 2025.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------



600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

600-1 Rapport des permis émis pour le mois de juillet 2025

Note au procès-verbal

L’inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport des permis émis pour le mois de juillet 2025. Seulement deux permis ont été émis.

600-2 Expropriation – Projet de la Baie-Gabriel

M.B. 2025-09-03-255

ATTENDU QUE, en vertu de l’article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. c. C-47.1, la Municipalité a compétence dans le domaine des loisirs, des activités communautaires et des parcs, ainsi que dans le domaine du transport ce qui inclut la construction et l’ouverture de voie publique en vertu de l’article 66 de cette même Loi;

ATTENDU QUE, en vertu de l’article 1097 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q. c. C-27.1, la Municipalité a le pouvoir de s’approprier, par expropriation, tout immeuble nécessaire à l’exécution de travaux qu’elle a ordonnés dans les limites de ses attributions, ainsi que tout chemin pavé ou empierré sur son territoire appartenant à des personnes, sociétés ou personnes morales de droit privé;

ATTENDU QUE la Municipalité entend réaliser divers travaux dans le secteur de la Baie Gabriel, à savoir :

- Réfection et l’élargissement de tronçons de chemins;
- Aménagement d’un nouveau chemin, d’un stationnement et de la plage;
- Construction et réfection de sentiers pédestres;
- Réparation d’un refuge.

ATTENDU QUE dans la réalisation des travaux relatif au chemin, la Municipalité doit acquérir les immeubles suivants :

- a) une partie du lot numéro 4 740 446, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- b) des parties des lots numéros 4 740 595, 4 740 465, 5 291 884 et 5 291 885 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- c) une partie du lot numéro 4 740 440, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- d) des parties des lots 4 739 293, 4 740 471, 4 740 505 et 4 740 649, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- e) des parties des lots 4 739 301, 4 740 468, 4 740 590, 6 529 654, 6 529 655, 6 529 657 et 6 529 658, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- f) des parties des lots 4 740 503 et 4 740 592, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- g) une partie du lot 4 741 609, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- h) des parties des lots 4 740 463 et 4 740 497, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité et les propriétaires des parties de lots identifiées aux points d) à h) ne se sont toujours pas entendus sur les conditions relatives à une acquisition de gré à gré, de sorte qu’il y a lieu de procéder par expropriation;

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu :

1. D’acquérir, par expropriation, les immeubles suivants :
 - des parties des lots 4 739 293, 4 740 471, 4 740 505 et 4 740 649, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;



- des parties des lots 4 739 301, 4 740 468, 4 740 590, 6 529 654, 6 529 655, 6 529 657 et 6 529 658, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
 - des parties des lots 4 740 503 et 4 740 592, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
 - une partie du lot 4 741 609, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
 - des parties des lots 4 740 463 et 4 740 497, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.
2. Aux fins de l'acquisition desdits immeubles, de mandater et de retenir les services :
- a. Cain Lamarre, avocats et notaires;
 - b. Groupe Barbe et Robidoux, arpenteur-géomètre;
 - c. MC Évaluations, évaluateur agréé.
3. Que la directrice-générale et greffière-trésorière soit mandatée pour signer, pour ou au nom de la Municipalité, toute procédure ou document utile ou nécessaire pour l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à la majorité des membres présents

600-3 Demande à la Commission de toponymie – Nomination de chemins privés (secteur du lac des Trente-et-Un milles)

M.B. 2025-09-03-256

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande écrite d'un propriétaire de chemins privés situés dans le secteur du lac des 31 Milles afin de nommer officiellement leurs chemins;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de chemins privés vise à améliorer la localisation des propriétés, notamment pour les services d'urgence, la livraison, la taxation et l'attribution des adresses civiques;

CONSIDÉRANT QUE les noms proposés doivent être validés par la Commission de toponymie du Québec, conformément aux règles établies en matière de désignation géographique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation officielle de la Commission avant de procéder à l'attribution des adresses et à la signalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Monique Pelletier, et résolu :

QUE la Municipalité de Bouchette autorise la direction générale à transmettre à la Commission de toponymie du Québec une demande officielle de validation pour les noms suivants proposés pour des chemins privés situés dans le secteur du lac des 31 Milles :

– Chemin Mimi

QUE l'attribution des noms et l'installation éventuelle de la signalisation soient conditionnelles à l'approbation de la Commission de toponymie;

QUE la direction générale soit mandatée pour effectuer les suivis nécessaires auprès des propriétaires concernés et des organismes compétents.

Adoptée à la majorité des membres présents



600-4 **Autorisation – Traversée d’un chemin municipal pour installation septique**

M.B. 2025-09-03-257

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot numéro 4 739 777, a déposé une demande afin de pouvoir traverser le chemin municipal Lesage pour y installer une conduite reliée à son système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre l’aménagement d’installations septiques conformes aux normes environnementales en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d’autoriser ladite traversée, sous réserve que les travaux soient réalisés à la satisfaction de la municipalité et que les normes applicables soient respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Steve Millar, et résolu :

- 1. D’autoriser le propriétaire du lot numéro 4 739 777, à effectuer la traversée du chemin municipal Lesage, et ce, aux seules fins de l’installation d’une conduite septique;
- 2. Que le bénéficiaire de l’autorisation assume l’entière responsabilité des travaux, incluant tous les coûts, ainsi que la remise en état du chemin municipal à la satisfaction de la direction des travaux publics;
- 3. Que cette autorisation est conditionnelle au respect de l’ensemble des lois et règlements en vigueur;
- 4. Que la municipalité ne sera tenue responsable d’aucun dommage ou réclamation découlant desdits travaux.
- 5. Que la municipalité ne soit tenue responsable d’aucun dommage ou réclamation découlant de travaux fait par la municipalité pour l’entretien, la restructuration, et tout travaux en lien avec le chemin.

Adoptée à la majorité des membres présents

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

700-1 **Versement pour financement des activités estivales du Comité des Loisirs de Bouchette et Cameron**

M.B. 2025-09-03-258

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs de Bouchette et Cameron organise diverses activités estivales;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs de Bouchette et Cameron a remise l’état des revenus et dépenses en lien avec ces activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté la résolution numéro M.B.2025-05-07-145 mentionnant qu’un maximum de 4 000\$ pourrait être versé par la municipalité pour financer ces activités estivales;



CONSIDÉRANT QUE le résultat des activités estivales représentent un coût important;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu :

QUE le conseil autorise le versement maximal de 4 000 \$ au Comité des Loisirs de Bouchette et Cameron pour le financement des activités estivales 2025 conformément à la résolution M.B. 2025-05-07-145;

Adoptée à la majorité des membres présents

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 Demande – Allègement de taxes de service

M.B. 2025-09-03-259

CONSIDÉRANT QUE la personne propriétaire du lot numéro 4 989 054, a formulé une demande d’allègement relativement aux taxes de service imposées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit appliquer ses règlements de taxation de manière uniforme et équitable à l’ensemble des contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu :

QUE la demande d’allègement de taxes de service déposée par le propriétaire du lot numéro 4 989 054 soit refusée;

QUE la présente décision soit communiquée par écrit au demandeur.

Adoptée à la majorité des membres présents

800-2 Demande - FADOQ

M.B. 2025-09-03-260

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ a formulé une demande afin d’avoir un espace réservé et verrouillé dans la cuisine municipale, vu leur matériel et équipement leur appartenant,

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite que la cuisine municipale soit entièrement la propriété de la municipalité de Bouchette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,

QUE la direction générale soit mandatée pour aviser la FADOQ de la décision du conseil.

QUE la municipalité fasse l’acquisition du matériel et équipement de la FADOQ afin de le rendre accessible à tous, sous réserve que la FADOQ accepte de les vendre à la municipalité de Bouchette.

QUE, dans l’éventualité où la FADOQ refuse de vendre, celle-ci soit tenue de retirer son matériel et son équipement des lieux municipaux.

Adoptée à la majorité des membres présents



900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Nettoyage des fossés
- Chemin Rémi-Gagnon appartenance
- Garage municipal
- Station de décontamination d'embarcations

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

1100 **Levée de la séance**

M.B. 2025-09-03-261

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h28.

Adoptée à la majorité des membres présents

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale par intérim et
Greffière-trésorière par intérim